

même ce que Votre Paternité Révérendissime atteste si magnifiquement, savoir : qu'il est manifestement très agréable à Dieu, ce pacte de fraternelle union qu'ont formé sur notre berceau les illustres Patriarches de nos deux Ordres l'apostolique Dominique et le séraphique François, et que par la grâce de Dieu, nous voyons avec une immense satisfaction demeurer indestructible et parfait.

Et je ne parle point de moi seulement ; car tous les Pères vocaux de l'Ordre réunis à l'occasion de ses assises générales, ont trouvé dans cet insigne document de charité fraternelle une cause de vive joie et de sincère allégresse. Lorsque, selon l'usage, on eut lu dans l'assemblée des Pères les lettres de Votre Paternité Révérendissime, tous furent émus d'une telle joie qu'ils éclatèrent unanimement en exclamations et que d'une seule voix ils s'écrièrent : « *Vive le Rme Père Maître Général de l'Ordre des Frères Prêcheurs !* »

En informant de ce fait Votre Paternité Révérendissime, il m'est infiniment doux de lui dire également le bonheur que me cause la pensée du bien accompli en tout lieu par l'union des deux Ordres : Oui ! on ne peut arrêter un instant son esprit à ces choses sans rendre au Dieu Très Bon et Très Haut d'éternelles actions de grâces d'avoir inspiré à nos Pères par une admirable providence, de former entre eux ce pacte de fraternelle union ; sans aussi lui demander ardemment selon que l'observe très opportunément Votre Paternité Révérendissime de bénir, resserrer et affermir ce tendre lien. Et pour qu'ainsi soit fait, j'unis de grand cœur mes prières aux ferventes prières qu'adresse votre Paternité Révérendissime à notre très bénin Seigneur.

De Votre Paternité très révérende et très aimée

le tout dévoué en Notre-Seigneur

FR. DENIS SCHULER

Min. Gén. de tout l'Ordre des Mineurs

Sainte Marie des Angès près d'Assise

le 31 mai 1909